

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)
SEANCE DU 25 Janvier 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 10 présents : 08 votants : 08

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq Janvier, le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire** à la mairie de FRESSELINES, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Maire par Intérim

Date de convocation du conseil municipal : 18 Janvier 2024

Présents : Mr DUGENEST Jean-Claude, Mme COLAS Chantal, Mr ABIAN Vincent, Mr PENOT Dominique, Mr CHAMBELLANT Nicolas, Mr PINET Franck, Mr CHEVALLIER Bruno, Mr CZAPNIK Marc

Absent excusé : Mr TALABAZA Christian

Absent non excusé : Mr AUZANNE Didier

Procuration :

A été élu secrétaire de séance : Mr CHEVALLIER Bruno

ORDRE DU JOUR

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du PV du 21 Décembre 2023
- ❖ Prime Pouvoir d'Achat
- ❖ Adhésion Missions temporaires CDG23
- ❖ SDEC
- ❖ Orientation budgétaire 2024
- ❖
- ❖ Questions diverses
- ❖

1) Approbation du PV du 21.1.23 :

Le Conseil Municipal accepte le PV à l'unanimité.

2) Prime de Pouvoir d'achat

Le Maire par Intérim rappelle au Conseil Municipal que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « *prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire* ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

3) Adhésion Missions temporaires avec le CDG23

Monsieur le Maire par Intérim rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse, conformément à l'article L 452- 44 du Code Général de la Fonction Publique, a créé un service de remplacement.

L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents titulaires ou contractuels, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre de Gestion en.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité l'adhésion au service.

4) SDEC

Une procédure de renouvellement d'adhésion au groupement de commande Electricité et gaz naturel est proposé. Le conseil municipal décide de donner son accord au renouvellement de la convention qui doit intervenir à partir de 2026.

Une convention de services de maintenance corrective et préventive des Installations d'éclairage public avec le SDEC est proposée. Le conseil municipal décide d'attendre

5) Questions diverses

1 - Monsieur le Maire par Intérim explique qu'une convention de mise à disposition de service doit être signée entre la Commune et le Syndicat intercommunal des eaux du Val de Creuse, les services administratifs et technique de commune étant appelés à travailler pour le compte du Syndicat.

Le Conseil Municipal accepte le texte de la convention qui sera soumise à l'avis du centre de gestion.

2 - Orientation Budgétaire : Une première ébauche est proposée pour les dépenses d'Investissement.

3 - Creuse Oxygène : Une course cycliste sera organisée les 11 et 12 Mai 2024. Celle-ci avait été négociée avec Jean-Louis LAVERDANT.

4 - Broyeur : Il est nécessaire de faire réparer le broyeur, La Société DUBRANLE se chargera de faire les réparations pour un coût de 2 886.72 € TTC.

5 - Ouverture de Camping : à la demande des commerces les dates d'ouverture seront du 15 Avril au 15 octobre.

6 - Tilleul de la Renauchat : L'arbre sera ébranché par la société Berry Concept.

7 - La Société Berry Concept propose de fournir des copeaux pour la Chaudière, le conseil Municipal ne souhaite pas accepter cette proposition, le fournisseur actuel donnant satisfaction.

8 - Yoga : Monsieur marc LEPELIER (Professeur de Yoga) propose de donner des cours dans la salle polyvalente. Le conseil municipal accepte de mettre la Salle à disposition.

9 - Entretien de la Salle Polyvalente : Un devis de la Société EX AEQUO est donné en lecture. Le Conseil Municipal accepte de faire nettoyer la salle Polyvalente par cette entreprise.

10 - Monsieur LAGAUTRIERE informe le Conseil Municipal que cela fait plusieurs fois que ses stabulations sont ouvertes volontairement.

12 - Il est proposé de planter un arbre à la mémoire de Jean-Louis. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et décide de choisir la portion de terrain en herbe à côté de l'ancien Tennis.

La séance est levée à 21 h 50

Le Maire par Intérim
Jean-Claude DUGENEST.

NOM Prénom	Signature
DUGENEST Jean-Claude	
ABIAN Vincent	
COLAS Chantal	
PENOT Dominique	
CHAMBELLANT Nicolas	
CHEVALLIER Bruno	
CZAPNIK Marc	
PINET Franck	
TABALAZA Christian	
AUZANNE Didier	